

Contribution à une économie politique des communs ESS  
Version provisoire  
Hervé Defalvard, UPEM, ERUDITE, Chaire ESS-UPEM

Résumé

Suite à la diffusion des travaux de E. Ostrom (ayant reçu le prix en mémoire de Nobel en 2009) et à la persistance de la crise du néolibéralisme, les recherches sur les communs se multiplient. Notre article propose d'apporter une contribution à ce courant de recherches en considérant un nouveau type de communs, les communs ESS associés à des ressources sociales. Sa première partie développera un modèle des communs en tant que société idéale à travers un modèle d'équilibre général avec altruïté qui contiendra également une critique des inégalités extrêmes du néolibéralisme. La seconde partie proposera un schéma général des communs ESS que nous appliquerons à l'emploi comme ressource commune. Elle illustrera ce schéma général par quatre innovations sociales appartenant à l'économie sociale et solidaire.

Mots-clés : société de communs, altruïté, emploi, économie sociale et solidaire

Abstract

Further to the broadcasting of the works of E. Ostrom (having received the prize in memory from Nobel in 2009) and in the persisting of the neoliberalism crisis, the works on commons multiplied. Our paper suggests making a contribution to this current of researches by considering a new type of commons, commons ESS were associated to social resources. Its first part will develop a model of commons as ideal society through a model of general equilibrium with altruity which will also contain a criticism of the extreme disparities of the neoliberalism. The second part will propose a general plan of commons ESS turned to the employment as the common resource. It will illustrate this general plan by four social innovations belonging to the solidary and social economy.

Key-words : Society of commons, Altruity, Employment, Solidary and Social Economy

Classification JEL : A13, B31, P13,

## Introduction

Notre recherche souhaite développer « le plan de transition sur les communs » proposé par Bauwens (2015) et « qui permettrait d'envisager le passage de simples communautés de contributeurs à une société de communs conçus et produits par les citoyens. » (p. 279). L'une des innovations sur laquelle s'appuie ce plan montre un premier lien entre les communs et l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la mesure où elle consiste à créer une nouvelle sorte de coopérative, la coopérative ouverte, dont les deux premières caractéristiques rappellent fortement les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif. En effet, « ses statuts internes sont tournés vers le bien commun » et « elle dispose d'un modèle de propriété et de gouvernance fondé sur une approche partenariale » (ibid., p. 283).

Notre contribution relève de l'économie politique et se situe à deux niveaux. Le premier est celui de l'idéal auquel renvoie l'invention de la nouvelle société de communs. La tradition de l'économie politique offre des ressources pour penser la société de communs comme un modèle idéal qui, comme le précise Coriat dans son introduction, n'est pas utopique mais s'appuie sur « des pratiques existantes » (2015, p. 19). Comme nous l'a rappelé Kristin Ross à propos de la Commune de Paris, « ce sont les actes qui donnent naissance à nos rêves et non l'inverse » (2015, p.33). Toutefois, cette tradition n'a quasiment plus cours aujourd'hui, car elle est devenue en voie de disparition sous la domination du scientisme néolibéral qui a effacé des tablettes l'économie normative, c'est-à-dire la modélisation de l'économie telle qu'elle doit être en fonction d'un idéal (cf. Defalvard, 2015a). Le néolibéralisme marque en économie une rupture profonde avec le libéralisme qui s'adossait à une éthique (cf. Vergara, 2001). Notre modélisation de la société de communs comme un idéal retrouve la tradition éthique du libéralisme tout en ouvrant une voie post-libérale que nous développerons avec un modèle d'équilibre général avec altruisme.

Si l'économie a besoin de retrouver un avenir en redessinant un idéal commun (Dupuy, 2012), il est également nécessaire d'indiquer les pistes concrètes qui permettront de l'atteindre, au moins en tendance. Dans cette perspective, il est selon nous essentiel de développer aux côtés des deux types de communs aujourd'hui considérés, les communs traditionnels autour des ressources naturelles et les communs de la connaissance autour des ressources numériques, des communs ESS associés à des ressources sociales. Cette hypothèse des communs ESS fait l'objet aujourd'hui d'un programme de travail au sein de la chaire ESS-UPEM<sup>1</sup>. Notre conception des communs ESS reprend la délimitation usuelle des communs donnée par Coriat, à la suite des travaux de E. Ostrom, où les communs sont associés à « des ensembles de ressources collectivement gouvernées, au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits entre les partenaires participant au commun (commoneurs) et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction sur le long terme » (op. cit. p. 38-39). Elle la prolonge en considérant la possibilité que les ressources qui sont collectivement construites soient des ressources sociales auxquelles les commoneurs accèdent en vue de l'exercice de capacités individuelles, au sens de Sen (2010), librement choisies. Ce faisant, elle constitue une économie politique appliquée aux communs ESS.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce programme, outre cet article, trois premières contributions seront également présentées lors des XVIe Rencontres du RIUESS : B. Celatti (2016), Geneviève Fontaine et Ph. Semenowicz (2016).

Le développement des communs ESS en plaçant les communs au centre de la société oriente celle-ci vers une société de communs.

## 1. La société de communs comme idéal

Toute société humaine se réfère à un idéal qui transcende ses réalités. C'est ce que Castoriadis (1975) a appelé l'institution imaginaire de la société. Alors que le libéralisme en économie n'avait pas échappé à cette règle, démontrant le caractère idéal de la société de marché qui permettait de concilier la liberté individuelle des intérêts privés et l'intérêt général, il n'a pas été suffisamment considéré la discontinuité que le néolibéralisme a introduit du fait de son scientisme, coupant tout lien entre l'économie et l'idéal. La société de communs c'est d'abord la promesse de sortir de la crise de civilisation provoquée par le néolibéralisme et son scientifique contemporain.

### 1.1 Critique du néolibéralisme comme scientisme

Nous procéderons à la critique de trois formes prises par le scientisme en économie, qui ont fait le lit du néolibéralisme et de son individu tout puissant qui est en même temps un « idiot rationnel » ou un « demeuré social » (Sen, 1993, p. 107), se livrant à « une épuration éthique » (Eymard-Duvernay, 2016, p. 294) qui est aussi d'ailleurs politique.

La première est celle du programme de Pareto qui a dissout l'économie du bien être dans un critère d'efficacité au service de l'individu tout puissant capable d'être à lui seul une collectivité. Comme le regrette Maniquet dans un article de *la revue d'éthique et de théologie morale*, « la vision dominante parmi les économistes du bien-être, pourtant, est que les critères complémentaires, les critères de justice en particulier, sont secondaires par rapport à l'efficacité » (2012, p. 64). Le critère de Pareto est un critère d'efficacité en un sens particulier. Il qualifie une allocation des biens de l'économie qui est telle qu'il n'en existe pas d'autres dans l'économie qui puissent améliorer l'utilité d'un individu sans diminuer l'utilité d'au moins un autre individu. En d'autres termes, une allocation de l'économie sous-optimale au sens de Pareto est inefficace car elle laisse de côté des occasions d'améliorer l'économie de manière gagnante-gagnante pour tous. Il convient toutefois de préciser que cette efficacité recouvre la conception néolibérale de l'individu libre qui en fait un être tout puissant, ne laissant aucune place à une transcendance qui le rattacherait à un commun plus grand que lui. Ceci est perceptible dans la définition donnée par Pareto lui-même de son critère qui doit valoir pour un seul individu, « lorsque la collectivité se ramène à ce seul individu. » (1981, p. 618).

La deuxième forme prise par le scientisme en économie est celle du programme de Nash qui a dissout la coopération dans la non-coopération au service de l'individu « complètement libre ». Dans son célèbre article *Two-person cooperative game*, sont établies les caractéristiques du programme de Nash qui revient à calculer la solution coopérative selon une approche où « the cooperative game is reduced to a non-cooperative game » (1953, p.129). Cette domination des jeux non coopératifs reprise par tous les économistes a un enjeu très clair, exprimé par Nash lui-même : « in order that the description of the game be complete, we must suppose that the players have no prior commitments that might affect the game. We must be able to think of them as completely free agents. » (souligné par nous, p. 130) L'individu néolibéral nashien, contrairement à l'individu libéral, ne souffre plus aucun attachement à ce qui n'est pas lui et qui pourrait venir limiter sa liberté.

Enfin, la troisième forme prise par le scientisme néolibéral en économie est celle du programme des fondements microéconomiques de la macroéconomie qui a dissout cette dernière dans l'agent représentatif doté d'anticipations rationnelles à même de lui faire deviner l'avenir. Ce programme s'est tout particulièrement exprimé dans la macroéconomie néolibérale des cycles réels. Dans une note, Guerrien (2014) est revenu sur ces nouveaux modèles de croissance basée sur des cycles réels

pour les comparer minutieusement avec le modèle de croissance de Solow. En particulier, alors que le choix du taux d'épargne dans le modèle de Solow était attribué à la « communauté », il devient dans les modèles de cycles réels celui de l'agent représentatif. Ce dernier choisit sa trajectoire temporelle « consommation – loisir », en se référant à sa propre entreprise, représentée par une fonction de production à deux facteurs, le capital et le travail. La part du produit qu'il ne consomme pas est directement investie – point commun avec le modèle de Solow - et vient augmenter son stock de capital, générant une croissance de son produit par tête. Le choix de l'agent représentatif est optimal à tout moment et en toutes circonstances grâce à ses anticipations rationnelles.

Dans ses trois formes, le scientisme du néolibéralisme revêt un point commun : le fondement sans transcendance de l'individu libre. C'est une différence essentielle avec le libéralisme et là se trouve la raison profonde de la crise de civilisation que le néolibéralisme provoque.

### *1.2 Libéralisme versus néolibéralisme*

Afin d'éclairer les enjeux de la sortie du néolibéralisme, nous proposons de commencer par élucider sa différence radicale avec le libéralisme alors que trop souvent il reste apprécié comme une simple extension de ce dernier.

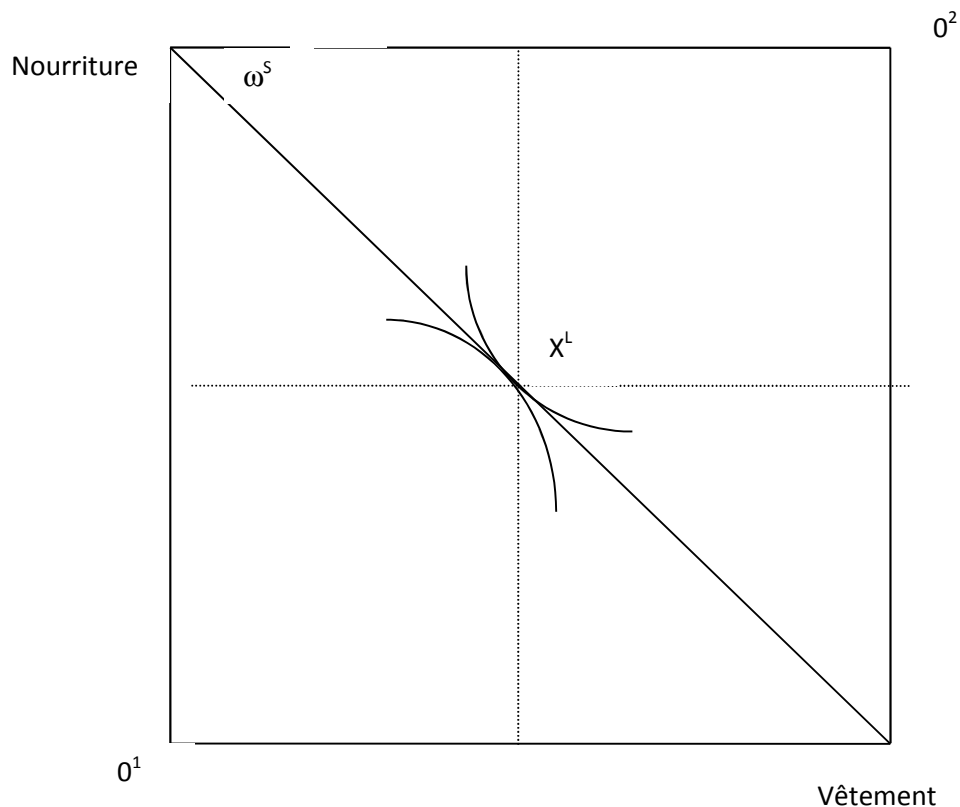
Pour exprimer la nature éthique du libéralisme en économie, nous reviendrons sur l'un de ses premiers fondateurs, Pierre le Pesant de Boisguilbert. Aux tournants des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ce dernier laissa une œuvre qui n'est plus connue que des seuls spécialistes de l'histoire de la pensée économique (cf. Faccarelo, 1986). Nous nous intéresserons à son modèle idéal de l'échange qu'il présente en se référant à ce qu'il appelle « l'état d'innocence » :

« La condamnation que Dieu prononça contre tous les hommes en la personne du premier, de ne pouvoir à l'avenir, après le péché, vivre ni subsister que par le travail et à la sueur de leur corps ne fut ponctuellement exécutée que tant que l'innocence du monde dura, c'est-à-dire tant qu'il n'y eut aucune différence de conditions et d'états : chaque sujet était son valet et son maître, et jouissait des richesses et des trésors de la terre à proportion que l'on avait personnellement le talent de les faire valoir ; toute l'ambition et tout le luxe se réduisaient à se procurer la nourriture et le vêtement. Les deux premiers ouvriers du monde, qui en étaient en même temps les deux premiers monarques, se partagèrent ces deux métiers ; l'un laboura la terre pour avoir des grains, et l'autre nourrit des troupeaux pour se couvrir et l'échange mutuel qu'ils pouvaient faire les faisait jouir réciproquement du travail l'un de l'autre. » (Dissertation, vol. 1, p. 979)

Chez Boisguilbert, comme chez Turgot plus tard, le fondement transcendantal de l'individu libre et autonome recouvre une dimension religieuse : c'est l'homme créé par Dieu. Chez Adam Smith, la référence à la société de travailleurs indépendants pour laquelle il démontre sa loi de gravitation des prix de marché autour des prix naturels, qui assure l'harmonisation des intérêts privés et leur accord avec l'intérêt général, est davantage une transcendance laïque. Cette différence à l'intérieur du libéralisme est cependant de degré. Nous proposons de modéliser l'idéal que l'échange mutuel de l'état d'innocence recouvre sous la forme d'une boîte d'Edgeworth (voir fig. 1) dans laquelle la position initiale de chaque individu résulte du partage des deux métiers. En admettant que les deux biens, la nourriture et le vêtement, fassent l'objet des mêmes préférences, que le capital social donné (par Dieu ?) pour produire chaque bien amène chacun à produire avec une même durée de travail une quantité initiale de son bien qui est égale à la quantité initiale de l'autre bien, la boîte d'Edgeworth est un carré dont le prix concurrentiel d'équilibre de l'échange mutuel sera égal à l'unité. A ce prix d'équilibre, l'échange mutuel aboutit à une allocation égalitaire des biens entre les deux premiers ouvriers du monde, représenté par le point au centre du carré de la boîte d'Edgeworth, dénommé  $X^L$ . On trouvera la modélisation en annexe 1. Nous avons supposé sur la

figure 1 que le premier individu 1 s'est spécialisé dans la nourriture alors que le second individu 2 s'est spécialisé dans le vêtement<sup>2</sup>.

Figure 1 : L'EGC idéal de l'échange libéral



En perdant toute référence transcendantale, l'individu néolibéral n'est plus référé à l'idéal d'un monde commun. Son monde a été rétréci par le scientisme à un monde clos sur lui-même. Il en résulte une crise de civilisation qui se traduit principalement par le développement sans limite des inégalités et par la destruction de la terre. Nous allons mettre en scène le premier volet de la crise, celui des inégalités extrêmes, afin de montrer la réponse que peut apporter la société de communs en tant que nouvel idéal.

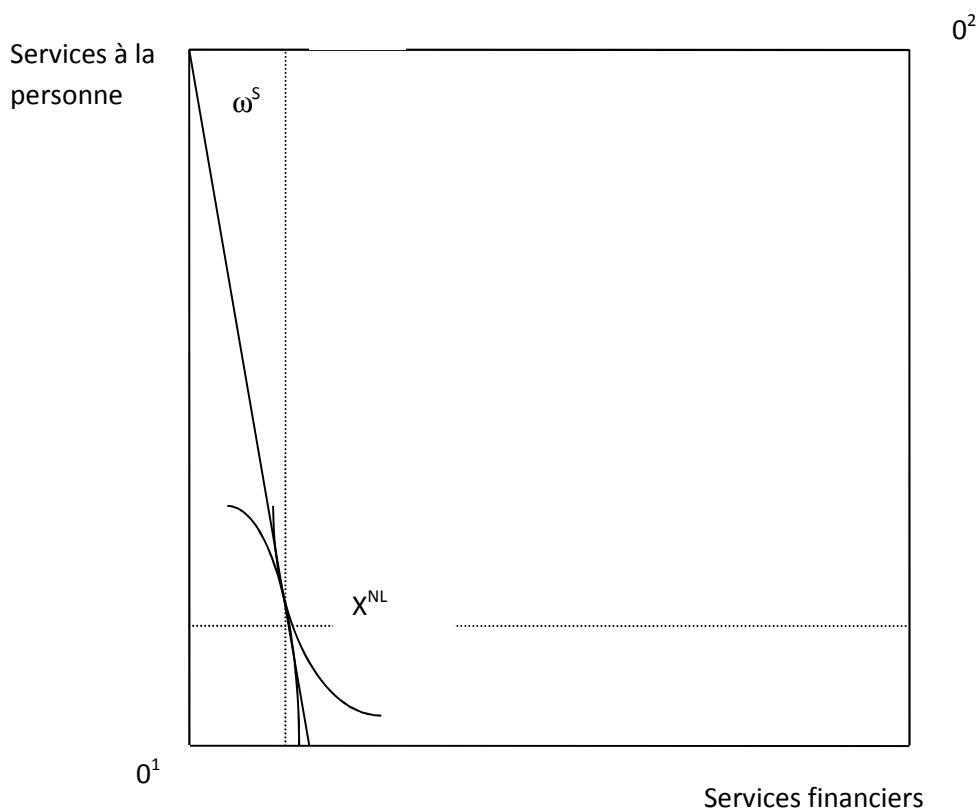
<sup>2</sup> La lecture de l'économie dans la boîte d'Edgeworth se fait pour les productions et les consommations de l'individu 1 à partir de l'origine habituelle  $O^1$  alors qu'elles se lisent pour l'individu 2 à partir du point origine inversée  $O^2$  (en haut, à gauche de la boîte d'Edgeworth) et selon des axes inversés : de droite à gauche pour ses consommations et productions de vêtement et de haut en bas pour ses productions et consommations de nourriture. Le point  $\omega^s$  qui représente les ressources initiales de l'économie correspond à une spécialisation complète dans la nourriture pour l'individu 1 et une spécialisation complète dans le vêtement pour l'individu 2.

### 1.3 L'idéal de l'altruisme contre les inégalités extrêmes

Nous allons réécrire notre premier modèle avec le scénario néolibéral inspiré des réalités présentes. Dans ce scénario, les deux biens deviennent pour l'un le bien inférieur, disons des services ménagers ou à la personne, et pour l'autre, un bien supérieur, disons les services financiers. Dans la société néolibérale, les services financiers font l'objet d'une valorisation extrêmement plus élevée que celle des services à la personne. Le choix des métiers se fait en fonction de la grandeur attachée aux personnes qui résulte du capital social qui leur a été alloué par la société. L'individu 1 a reçu un capital social lui donnant un avantage relatif dans les services à la personne alors que l'individu 2 a reçu un capital social qui le destine aux services financiers.

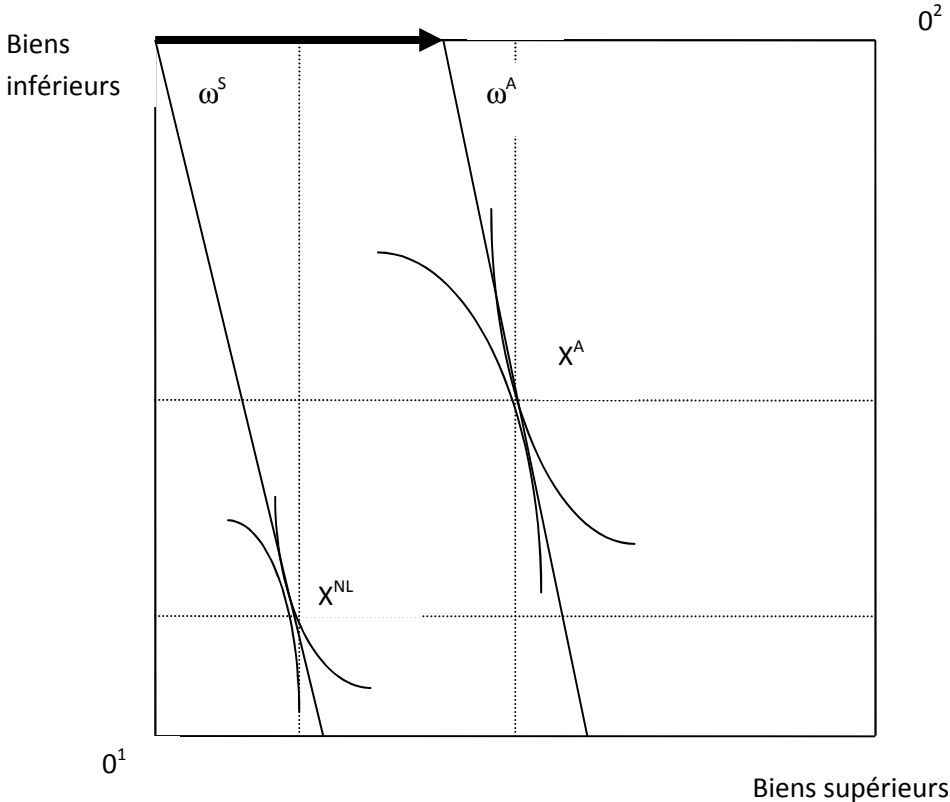
Dans notre scénario néolibéral, l'individu 1 est spécialisé dans les services à la personne et l'individu 2 dans les services financiers. Selon l'exemple pris (cf. annexe 2), chacun produit la même quantité de services et donc la boîte d'Edgeworth sera aussi un carré. L'équilibre concurrentiel néolibéral aboutira à un prix d'équilibre relatif des services financiers très élevé (la pente de la droite), conduisant à une allocation d'équilibre très inégalitaire où l'individu inférieur a presque rien et l'individu supérieur presque tout (cf. fig. 2). Comme le démontre le premier théorème du programme de Pareto (dit de l'économie du bien-être), cet équilibre concurrentiel néolibéral est un optimum de Pareto, il satisfait le critère d'efficacité et la souveraineté absolue de l'individu interdit tout transfert. Contrairement à Picketty, pour lequel « l'inégalité considérable de la productivité du travail est le facteur explicatif inévitable pour rendre compte de l'inégalité Nord/Sud des salaires » (2008, p.65), l'explication de l'inégalité néolibérale réside ici comme chez Marx dans le jeu social du capital et de la légitimation scientifique dont il sait la recouvrer.

Figure 2 : L'EGC inégalitaire d'une société néolibérale sans idéal



La société de communs propose un nouvel idéal à même de sortir du cycle néolibéral des inégalités extrêmes. Son nouvel imaginaire est celui d'un capital en tant que ressources conçues et construites collectivement comme un commun. Le solidarisme de Léon Bourgeois (1896) en a forgé le premier la doctrine en appelant dette de l'individu envers sa société « les mots, les livres et les outils » avec lesquels celui-ci est devenu l'individu social qu'il est. Loin de faire du capital un simple paramètre de la productivité individuelle du travail, il convient de lui restituer sa dimension de ressources communes auxquelles chacune et chacun a droit au même accès et jusqu'aux générations futures. L'altruïté (Defalvard, 2015b) est ce concept qui recouvre l'obligation de rendre au pot commun les externalités éthiques qui ont pu être positives ou négatives. L'accord sur les règles qui organisent les transferts des ressources initiales vues comme ressources communes, Bourgeois l'appela un quasi-contrat pour le démarquer aussi bien du contrat de sociétés entre actionnaires que du contrat social chez Rousseau : dans le quasi contrat, les individus se comportent en obligés, déjà liés à leur société par une dette commune. Ce ne sont pas des libertés individuelles qui contractent, et d'où la société résulte. Au contraire, la société précède les libertés individuelles. Dans notre modèle, l'équilibre concurrentiel avec altruïté s'obtient par le jeu du quasi-contrat et de ses transferts de ressources initiales devenues communes. Ces transferts sont représentés par la flèche en gras dans la figure 3 qui sont des transferts relatifs aux services financiers dans la mesure où eux seuls sont concernés par l'externalité éthique. Dans notre exemple développé en annexe 3, cet équilibre conduit à une allocation égalitaire de l'économie.

Figure 3 : L'EGC post-libéral avec altruïté de la société de communs



Remarquons que le quasi contrat avec altruïté n'est pas la seule possibilité de représenter l'idéal des communs. En s'inspirant de Proudhon plutôt que de Bourgeois, l'autre voie pour l'idéal ne procède plus d'un ajustement en quantité mais d'un ajustement en prix. Comme dans l'état d'innocence, les ressources initiales auxquelles chacun a accès sont collectivement valorisées de manière égale, de sorte que le prix d'équilibre devient unitaire et assure une allocation égalitaire des biens. Après cet exercice d'économie politique pure, il convient de nous tourner vers l'économie politique appliquée aux communs ESS.

## 2. Economie politique appliquée aux communs ESS

L'économie appliquée de la société de communs que nous allons développer est largement inspirée de l'approche pragmatique de la justice en terme de « capacité » à laquelle Sen (2010) a consacré l'essentiel de ses travaux en résistant à la dérive « logistique » (scientiste) de l'analyse économique.

Rappelons la définition que Sen donne de cette notion :

« La liberté de mener différentes sortes de vies correspond exactement à l'ensemble formé par différentes combinaisons de fonctionnements humains, ensemble en lequel une personne est à même de choisir sa vie. C'est ce qu'on peut appeler la « capacité » de la personne. La capacité d'une personne dépend de nombreux éléments qui comprennent aussi bien les caractéristiques personnelles que l'organisation sociale. La responsabilité de la société à l'égard de la liberté individuelle impose qu'on attache de l'importance à l'accroissement des « capacités » dont disposent réellement les personnes différentes. » (Sen, 2003, P. 64-65).

Dans notre modèle idéal, le capital social et sa manière de le gérer relèvent de l'organisation sociale alors que les productivités du travail sont des caractéristiques personnelles. Il en résulte que les capacités des individus ne sont pas les mêmes selon que l'organisation sociale du capital social relève de l'organisation néolibérale ou de l'organisation post-libérale avec le quasi-contrat. Pour avancer dans l'économie appliquée aux communs ESS, il nous faut nous tourner vers l'approche pragmatique des capacités dont nous établirons un premier schéma général à partir duquel seront envisagés plusieurs programmes de recherche appliquée.

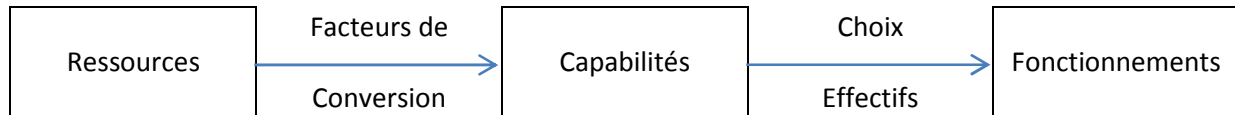
### 2.1 *Schéma général des communs ESS*

En nous appuyant sur l'article de Bonvin et Farvaque (2007), nous proposons un premier schéma pragmatique des capacités, qui repose sur deux distinctions fondamentales dans la théorie de la justice-liberté de Sen. La première concerne la distinction entre, d'une part, les ressources et les droits formels et, d'autre part, les capacités ou les libertés réelles. La prise en compte de cette première distinction permet d'éviter l'écueil de la liberté comme liberté formelle. Dans le préambule de la constitution est affirmé le droit à l'emploi pour chacun qui reste pour beaucoup une liberté très formelle faute d'avoir réellement accès à l'emploi qu'il recherche. Cette distinction attire l'attention sur ce que Sen appelle les « facteurs de conversion » qui permettent à une personne de transformer les ressources et droits formels qu'une société propose en accès réel à ses ressources afin qu'elles puissent faire partie de ses capacités. Ces facteurs de conversion, Sen (2010, p. 311-312) en distingue quatre qui sont de trois ordres : individuel, social et environnemental. Une personne peut recevoir un vélo mais si une norme sociale interdit, par exemple, de faire du vélo aux femmes, cette ressource reste formelle pour cette personne si elle est une femme. La seconde distinction est entre les capacités et les fonctionnements réels. Une personne peut avoir réellement accès à deux modes de déplacement, la voiture et le vélo, et choisir de se déplacer en vélo : ce sera son choix effectif de



fonctionnement. En joignant ces deux distinctions, le schéma général de l'approche pragmatique des capacités, repris de Bonvin et Farvaque (op. cit., p. 12), est le suivant :

Schéma 1 : Les capacités comme libertés réelles de choix



Nous pensons que dans le plan de transition vers la société de communs, les communs ESS à même de construire l'emploi (indépendant ou salarié) comme une ressource sociale réellement accessible à tous les commoneurs mais pas obligatoirement imposée, ont un rôle essentiel à jouer pour sortir de la société néolibérale. Aussi, nous proposons d'appliquer plus particulièrement ce schéma général aux communs ESS dont la ressource sociale, à laquelle ils s'attachent pour la rendre réellement accessible, est l'emploi.

Pour simplifier le schéma général de l'emploi, nous proposons de considérer comme ressources mises à disposition par notre société et son droit formel, trois formes d'emploi : l'emploi salarié de marché, l'emploi d'Etat et l'emploi indépendant. Dans le numéro spécial de la revue *Formation Emploi*, consacré à l'approche par les capacités de Sen, différentes contributions nous éclairent sur la question pragmatique de l'accès réel à l'emploi qui ne serait ni un simple droit formel ni une imposition ou une adaptation mais la possibilité d'une liberté réelle (cf. Vergnies, 2007).

L'article déjà cité de Bonvin et Farvaque considère les conditions à mettre en œuvre en matière de politique publique de l'emploi pour que celle-ci évite ces deux écueils. Le choix effectif dans ce domaine doit satisfaire au triptyque de Hirschman : exit, voice, loyalty, en ce sens que la personne doit pouvoir choisir soit de sortir de l'emploi proposé (exit), soit encore de le discuter (voice) soit enfin de s'y conformer loyalement (loyalty). Ceci exige de sortir de la conception de l'employabilité d'initiative ou de l'employabilité interactive, qui restent ancrées « dans une vision de l'individu et de la formation qu'il convient de lui dispenser, qui est déterminée par les besoins du marché. » (op. cit. p. 15). Au contraire, « la dimension processus (les facteurs de conversion) de la liberté requiert, pour chacune des personnes concernées, la possibilité effective (et pas seulement symbolique) de participer à ce processus de définition des normes et valeurs sociales. » (p. 13).

Pour leur part, Corteel et Zimmermann (2007) étudient la manière dont les entreprises font de la question de la formation de leurs salariés une responsabilité sociale afin de garantir à chacun de leurs salariés l'accès réel à une formation. Leur étude monographique de huit entreprises, mobilise trois types de matériaux, institutionnel, organisationnel et biographique. Leur conclusion révèle que deux entreprises seulement ont associé « liberté de choix » et « pouvoir d'agir ». Leur point commun est que « le développement professionnel y relève d'une responsabilité collective fondée sur un management par les valeurs. Seule cette configuration se révèle favorable, avec toutefois les importantes limites que nous avons pointées, au déploiement des capacités des salariés » (p. 37). Plus précisément, « comme l'illustrent les cas de Luz et Bigtrucks, le développement des capacités en entreprises suppose l'existence de supports collectifs ciblés afin de corriger les inégalités d'accès aux opportunités. » (p. 38).

A partir de ces travaux, nous pouvons légitimement nous demander si l'approche par les capacités ne permet pas d'interpréter de nombreuses situations d'emplois extrêmement précaires ou de

nombreuses situations de chômage de longue durée et de RSA socle selon l'un des deux schémas ci-dessous en fonction des cas rencontrés :

Schéma 2 : L'adaptation à un emploi très précaire

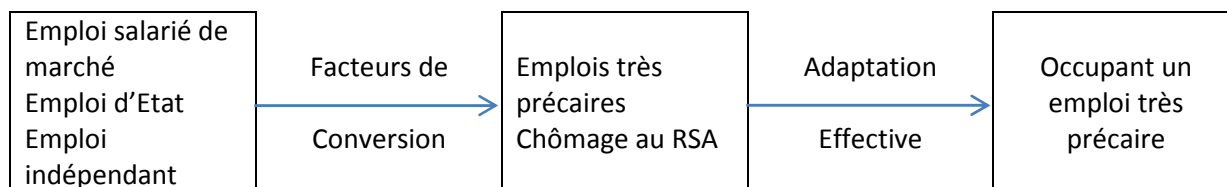
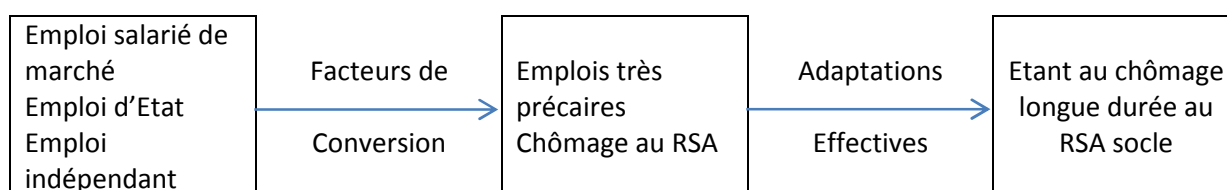
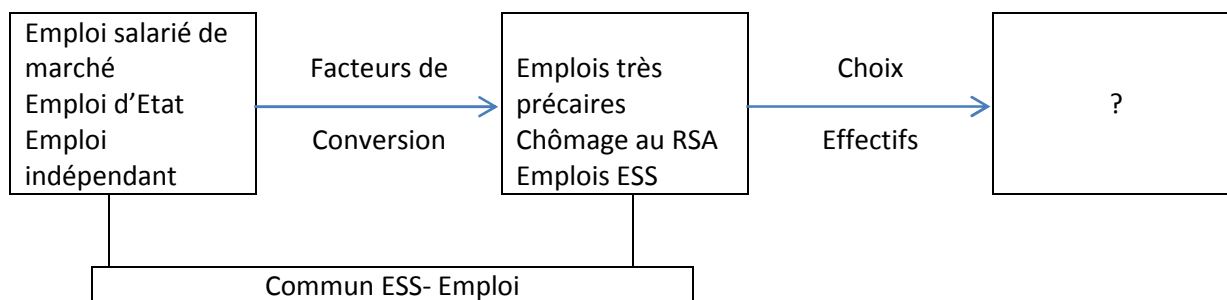


Schéma 3 : L'adaptation au chômage de longue durée



L'approche par les capacités permet de réinterpréter le titre du célèbre article de Rueff publié dans la *Revue d'Economie Politique* de mars-avril 1931 : « l'assurance chômage : cause du chômage permanent ». En effet, sans RSA socle aujourd'hui, les personnes seraient obligées de s'adapter à des situations d'emplois très précaires sous la caution de la liberté formelle du marché et sous la pression de la dictature réelle du marché. La perspective des communs ESS relatifs à la ressource emploi offre une alternative à ce néolibéralisme de la précarisation des libertés. En restant dans le cadre du schéma général des capacités, l'hypothèse des communs ESS correspond à la configuration d'une organisation collective de la ressource emploi de telle sorte que certains membres bénéficient d'un droit d'accès à cette ressource qui ne soit pas un droit formel mais bien une liberté réelle tout en garantissant sa reproduction dans le temps. L'organisation collective des communs ESS n'en reste donc pas à l'ajout d'un droit formel en plus mais construit cet emploi en pesant sur les facteurs de conversion de telle sorte qu'il devienne réellement accessible pour les personnes. Par rapport au schéma général, elle introduit une nouvelle réalité collective :

Schéma 4 : Commun ESS autour de la ressource emploi



## 2.2 Programme de recherche sur les communs ESS autour de la ressource emploi

En dépit de ses difficultés liées à sa difficile mesure, l'approche par les capacités a donné lieu à de nombreux travaux empiriques selon une grande diversité de méthodes, quantitatives, qualitatives ou croisant les deux. Au sein de la chaire ESS-UPEM, un programme de recherche a été initié sur les communs ESS afin d'analyser différentes expériences de l'économie sociale et solidaire sous l'angle de l'hypothèse des communs ESS. Ici, nous nous limiterons plus particulièrement à présenter les expériences alternatives de l'ESS susceptibles de répondre positivement à cette hypothèse dans le cadre de la ressource emploi. En effet, l'hypothèse des communs ESS ne se limite pas à la ressource emploi, beaucoup d'entre eux peuvent d'ailleurs être multi-ressources. Enfin lorsque nous parlons d'expériences alternatives, c'est dans le sens du tournant de la théorie critique renvoyant à ce que Jean-Louis Laville (2015) appelle les épistémologies du Sud qui n'imposent pas à ces expériences de renverser le système mais seulement de construire localement une part d'émancipation pour les personnes qu'elles concernent.

Notre programme de recherche teste deux hypothèses : la première porte sur la caractérisation des expériences de l'économie sociale et solidaire en termes de commun ESS autour de la ressource emploi. La seconde porte sur l'accès réel à ces emplois par les personnes. Un des résultats attendus mais qui reste à démontrer est que plus les expériences de l'ESS constituent des communs autour de la ressource emploi, plus elles augmentent les libertés réelles des personnes.

L'économie sociale et solidaire reste, en dépit de la progression de sa visibilité à laquelle sa loi cadre de juillet 2014 a contribué, un objet encore difficile à identifier. L'hétérogénéité de ses réalités en est la cause principale d'où découle la multiplicité de ses appellations et la diversité de ses définitions, de celle statistique en terme de statuts (les coopératives, les mutuelles, les associations employeurs, les fondations) à celle de la loi qui l'associe « à un autre mode d'entreprendre et de développement économique ». En tant que porteuses d'un autre mode de développement économique, nous proposons d'identifier les expériences de l'ESS qui relèvent des communs en vue d'évaluer leur place et leur rôle dans la transition vers la société des communs. Afin de tester nos deux hypothèses, nous avons sélectionné sans visée limitative quatre types d'expériences de l'économie sociale et solidaire : 1) les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ; 2) les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ; 3) les monnaies locales complémentaires (MLC) ; 4) les expérimentations « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Les PTCE sont nés à travers un travail collectif initié autour du think tank *Le labo de l'ESS* qui a fait émerger un début de communauté autour d'une charte édictée par les partenaires du *Labo de l'ESS* ([http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/charte\\_ptce.pdf](http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/charte_ptce.pdf)). La rubrique Perspectives de cette charte indique qu'une « initiative qualifiée de PTCE vise à : • Créer, consolider et développer des activités, des emplois durables et de qualité, au bénéfice de son territoire et de ses habitants ». Un certain nombre des 53 PTCE signataires à la fin 2015 sont d'ailleurs nés dans la continuation d'expériences qui relevaient de l'insertion par l'activité économique. La loi sur l'ESS dans son article 9 apporte une reconnaissance officielle aux PTCE ; elle ouvre sur une politique publique de soutien financier au développement des PTCE (un premier appel d'offres en 2013 a financé 23 PTCE et un second en 2016 financera 14 PTCE).

Les CAE ont également trouvé dans la loi ESS leur reconnaissance à travers son article 47 qui stipule que « les coopératives d'activité et d'emploi ont pour objet principal l'appui à la création et au

développement d'activités économiques par des entrepreneurs personnes physiques ». Le réseau fédérateur des CAE *Coopérer pour entreprendre* a lancé un label en janvier 2015 après de longues années de réflexions, destiné à ses 74 CAE membres (janvier 2016). Inventées à Lyon par un groupe de demandeurs d'emploi au début des années 2000, les CAE renouvellent la configuration sociale de l'emploi indépendant par sa connexion à un support collectif de type coopératif.

Reconnues également par la loi ESS dans son article 16, les monnaies locales complémentaires font l'objet aujourd'hui en France d'un développement rapide, coordonnées par la plate-forme MLC autour de son manifeste. Ce dernier exprime les valeurs communes auxquelles chacune d'entre elles se rattachent. Dans ce texte signé à Villeneuve sur Lot le 18 mai 2013, lors d'une rencontre entre les membres du réseau des MLC, le troisième objectif assigné à une MLC est de « favoriser l'initiative, l'autonomie et la responsabilité entrepreneuriale. » D'une autre manière que les CAE, les MLC sont aussi une réinvention de l'emploi indépendant à partir d'un support collectif défini par les règles de la monnaie locale complémentaire. Au 28 janvier 2016, 33 MLC étaient en circulation en France et près de 40 en projet.

Enfin, votée au Sénat le 14 janvier 2016, la proposition de loi visant à expérimenter des « Territoires zéro chômeur de longue durée » ouvre la possibilité d'expérimenter 10 territoires zéro chômeur dont quatre sont d'ores et déjà en cours d'expérimentation. Ces expérimentations correspondent sur un territoire donné à l'organisation d'un collectif qui rassemble des chômeurs volontaires de longue durée, des membres de la société civile et du monde économique, des élus pour identifier 1) les possibilités et souhaits en matière de travail de la part des chômeurs de longue durée 2) les activités non existantes qui pourraient être développées et ayant une utilité sociale, 3) l'organisation à mettre en place pour rendre possible cette solution à coût zéro pour les dépenses publiques. Contrairement aux trois autres types d'expériences ESS, celle-ci est à un stade seulement expérimental qui fera l'objet d'une première étude par Scemenowicz (2016).

Pour chacune des expériences relevant de l'un de ces quatre types, l'enquête devra établir les modalités de la gouvernance collective et le système de droits distribués qui permettent d'offrir à certains membres du territoire des emplois durables. Elle devra aussi établir dans quelle mesure cette ressource n'est pas qu'un droit formel ou une forme d'adaptation contrainte mais une liberté réelle pour les personnes du territoire, qu'elles la choisissent effectivement ou non.

## Conclusion

Si les expériences de chacun de ces quatre types d'alternatives nous paraissent satisfaire aux deux premières caractéristiques de la coopérative ouverte de Bauwens, répondant à des statuts tournés vers le bien commun avec une gouvernance partenariale, nous voulons considérer pour finir les deux autres caractéristiques d'une coopérative ouverte afin de considérer quels pourraient être leur place et leur rôle dans la transition vers une société de communs.

La troisième caractéristique d'une coopérative ouverte est qu'elle « doit produire du commun de façon privilégiée » (op. cit., p. 283). Dans cette perspective, Bauwens évoque les communs de la connaissance (les logiciels libres), des communs tangibles (des jardins partagés), en considérant aussi « une extension des formes de communs aux capitaux physiques et financiers » (p. 284), jusqu'à une « commonisation du travail » (p. 290). Notre programme de recherche sur les communs ESS s'inscrit dans cette extension des formes de communs en considérant plus particulièrement la ressource emploi. Il reviendra aux études empiriques futures conduites sur les quatre types d'expériences d'économie sociale et solidaire de montrer dans quelle mesure elles satisfont ou non à la troisième caractéristique d'une coopérative ouverte.

La quatrième caractéristique de la coopérative ouverte suppose qu'elle soit « organisée autour d'un commun global, à une échelle organisationnelle mondiale. » (p. 283). Après avoir évoqué l'espace mondial avec l'exemple d'internet et des communautés de logiciel libre, Bauwens en revient à des communs globaux à l'échelle nationale, notamment à la suite de son expérience équatorienne. Il évoque alors l'enjeu d'un changement de positionnement de l'Etat, de l'Etat marchand avec des partenariats public/privé à l'Etat partenaire avec des partenariats public/commun, concept proposé par Tommaso Fattori. La loi relative à l'ESS a été un premier pas dans ce changement qui n'a jusqu'à présent été suivi d'aucun autre quand il n'a pas été suivi de pas en arrière comme dans l'arrêt du Conseil d'Etat à propos de la loi Macron sur la croissance. Cet arrêt a, en effet, assoupli le dispositif d'information préalable des salariés en cas de cessions d'entreprise, qui leur accordait un éventuel droit prioritaire à sa reprise sous forme coopérative. Le Conseil d'Etat l'a fait au nom de la défense du sacro-saint droit de propriété privé du modèle néolibéral. La transition vers la société de communs suppose que les expériences qui se reconnaissent dans ce mouvement deviennent porteuses d'une révolution dans l'ordre des idées et du droit susceptible de dépasser cette ligne rouge. De ce point de vue, comme le conclut Bauwens, « il nous reste donc beaucoup à faire » (p. 290).

#### Bibliographie

- BAUWENS M. 2015, « Plan de transition vers les communs : une introduction », dans Coriat B., op. cit., Chap. 12, p. 275-290.
- BOIGUILBERT P. (Le Pesant ), 1966, Dissertation de la nature des richesses, de l'argent et des tributs (1707), dans Hecht. Ss. la dir., Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique, INED, vol. 1, p. 973-1012.
- BONVIN J.-M., FARVAQUE N. 2007, « L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques », *Formation et emploi*, 98, p. 9-23.
- BOURGEAIS L. 1896, *Solidarité*, Paris, Armand Colin.
- CASTORIADIS C. 1976, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris.
- CELATI B., « Les communautés énergétiques durables : l'implication citoyenne dans la gouvernance et le financement d'un modèle social fondé sur le commun », Communication aux XVIe Rencontres du RIUESS, Montpellier.
- CORIAT B., ss. la dir. 2015, *Le renouveau des communs ou la crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent.
- CORTEEL D., ZIMMERMANN B. 2007, « Capacités et développement professionnel », *Formation et emploi*, 98, p. 26-39.
- DEFALVARD H. 2015a, *La révolution de l'économie en 10 leçons*, éd. de l'Atelier.
- DEFALVARD H. 2015b, « Equilibre général concurrentiel avec altruisme et quasi-contrat » dans E. d'Hombres, *Du solidarisme à l'économie solidaire*, p. 103-120, Chronique sociale
- DUPUY J.-P. 2012, *L'avenir de l'économie*, Sortir de l'économystification, Seuil.
- EYMARD-DUVERNAY F. 2016, « Valorisation. Les pouvoirs de valorisation : l'accroissement de la capacité éthique, sociale et politique des acteurs », dans Ph. Batifoulier et al., *Dictionnaire des conventions. Autour des travaux d'Olivier Favereau*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 291-295.
- FACCARELLO G. (1986), *Aux origines de l'économie politique libérale*, Anthropos.
- FONTAINE G. (2016), Analyser les conditions favorables à l'émergence de communs, le cas d'un PTCE d'économie solidaire », Communication aux XVIe Rencontres du RIUESS, Montpellier.
- FRERE B. 2015, *Le tournant de la théorie critique*, La découverte.
- GUERRIEN B. 2014, *Macroéconomie, agent représentatif et marchés*, Note non publiée.
- LAVILLE J.-L., « La théorie critique : de l'impasse au renouveau. Ecole de Francfort, sociologies pragmatiques et publiques, épistémologies du Sud », dans B. FRERE, *Le tournant de la théorie critique*, DDB, p. 407-433.

MANIQUET F. 2012, "Qu'est-ce qu'une économie juste ? Place et rôle de l'économie du bien-être dans l'éthique sociale », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 268 :1, p. 59-78.

NASH J. 1953, « Two-person cooperative game », *Econometrica*, vol. 21, 1, p. 128-140

OSTROM E. 2010, *La gouvernance des biens communs*, (trad. Française), de boeck.

PARETO V., 1981, *Manuel d'économie politique*, Paris, Droz.

SCEMENOWICZ P. 2016, « Programme Territoires zéro chômeur de longue durée : simple activation ou économie en commun », Communication colloque RIUESS, Montpellier.

SEN A. 1993, « Des idiots rationnels. Critique de la conception du comportement dans la théorie économique », dans *Ethique et économie*, p. 89-116, Puf.

SEN A. 2003, « La liberté individuelle : une responsabilité sociale », dans *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, p. 43-76.

SEN A. 2010, *Une idée de la justice*, Champs, essais, Flammarion.

VERGARA F. 2001, *Les fondements philosophiques du libéralisme*, éd. La Découverte.

VERGNIES J.-F. 2007, *Pour une approche par les capacités avec Amartya Sen*, *Formation et emploi*, 98, avril-juin.

#### Annexe 1 : le modèle idéal de l'échange libéral

Nous modéliserons l'échange dans l'état d'innocence en considérant que l'individu 1 se spécialise dans le bien 2, la nourriture, à partir d'un capital  $K_2^1$  donné alors que l'individu 2 se spécialise dans le bien 1 (le vêtement), à partir d'un capital  $K_1^2$  également donné. Cette spécialisation de l'économie dans l'état d'innocence amène aux ressources initiales de l'économie en bien1 et 2,  $\omega_2^1$  et  $\omega_1^2$ , qui sont données par les équations suivantes :

$$\omega_1^2 = K_1^2 f_2(L_1^2)$$

$$\omega_2^1 = K_2^1 f_1(L_2^1)$$

On a par hypothèse de la spécialisation complète :  $\omega_1^1 = \omega_2^2 = 0$

Dans l'état d'innocence où « il n'y a aucune différence de conditions et d'états », on suppose que le capital social est d'un même montant pour les individus,  $K_1^2 = K_2^1$ , et que les fonctions de production individuelles sont identiques comme les durées de travail. Dans ce modèle d'équilibre concurrentiel libéral, chaque individu maximise son utilité dans le cadre d'un échange mutuel et réciprocaire dont le comportement pour chaque individu  $i = 1,2$  est donné par le programme suivant :

$$\begin{cases} \text{Max } U^i = (x_1^i)^{\alpha_1^i} (x_2^i)^{\alpha_2^i} \\ \text{s. c. } p_1 x_1^i + p_2 x_2^i = p_1 \omega_1^i + p_2 \omega_2^i \end{cases}$$

Dans l'état d'innocence, l'absence de différence de conditions implique une même valorisation des biens avec  $\alpha_1^i = \alpha_2^i \quad \forall i = 1,2$ .

La résolution mathématique de l'équilibre concurrentiel de cet échange idéal de l'état d'innocence amène, en raison de ses hypothèses, à un prix d'équilibre relatif unitaire où chaque individu par l'échange mutuel consomme pour chaque bien la même quantité que l'autre.

## Annexe 2 : le modèle inégalitaire de l'échange néolibéral

Notre réécriture du modèle avec le scénario néolibéral attribuera pour être plus parlant des valeurs numériques pour ses variables exogènes. Ainsi l'inégalité portée par les préférences en faveur du bien supérieur 1, les services financiers, par rapport au bien inférieur 2, les services à la personne, sera de l'ordre de 1 à 4 avec :  $\alpha_1^i = 4$  et  $\alpha_2^i = 1 \quad \forall i = 1,2$ . Pour la production des services à la personne, chacun dispose du même capital social :  $K_1^1 = K_2^2 = 1$ , alors que pour la production des services financiers, l'individu 2 dispose d'un avantage lié au capital social élevé qu'il a reçu par rapport à celui de l'individu 1 :  $K_1^1 = 1$  et  $K_2^2 = 3$ . On considère enfin que les individus ont les mêmes productivités individuelles du travail représentées par les fonctions suivantes :  $f_i(L_1^i) = \sqrt{L_1^i}$  et  $f_i(L_2^i) = L_2^i \quad \forall i = 1,2$ .

Sur cette base, l'individu 1 se spécialise dans la production des services à la personne alors que l'individu 2 se spécialise dans les services financiers. En considérant, enfin, que chacun y consacre une même durée de travail de 9 heures,  $L_2^1 = L_1^2 = 9$ , les ressources initiales de l'économie dans chaque bien sont égales à 9 unités.

Dans cet univers néolibéral, l'individu 1 inférieur et l'individu 2 supérieur ont les comportements suivants dans l'échange :

Pour l'individu 1 inférieur :

$$\begin{cases} \text{Max} U^1 = x_1^1 (x_2^1)^4 \\ \text{s. c. } p_1 x_1^1 + p_2 x_2^1 = p_2 9 \end{cases}$$

Pour l'individu 2 supérieur :

$$\begin{cases} \text{Max} U^2 = x_1^2 (x_2^2)^4 \\ \text{s. c. } p_1 x_1^2 + p_2 x_2^2 = p_1 9 \end{cases}$$

Le prix relatif des services financiers,  $= \frac{p_2}{p_1}$ , sera à l'équilibre général égal à 4. L'allocation inégalitaire des biens à l'équilibre général de l'économie est la suivante :  $x_1^1 = x_2^1 = 1,8$  pour l'individu 1 inférieur et  $x_1^2 = x_2^2 = 7,2$  pour l'individu 2 supérieur. Il est possible d'associer à cette allocation un indice d'inégalité  $I$  basé sur les fonctions d'utilité individuelle (puisque celles-ci sont identiques), dont le calcul donne :  $I = \frac{U^2(x_1^2, x_2^2)=139}{U^1(x_1^1, x_2^1)=4,3} = 32,32$ .

Même si notre exemple aboutit à une inégalité importante entre des individus qui ont pourtant les mêmes productivités individuelles pour leur travail, cette inégalité extrême reste en dessous des seuils que nous pouvons observer dans la société néolibérale mondialisée actuelle.

### Annexe 3 : Le modèle idéal de la société des communs

Alors que les crises du libéralisme étaient solubles dans l'intervention de l'Etat du fait que le marché y conservait un fondement éthique le référant à l'intérêt général, le néolibéralisme refoule toute intervention de l'Etat pour avoir perdu toute référence transcendantale à l'intérêt général. Sortir de la crise de civilisation du néolibéralisme suppose de refaire du commun. Le modèle de l'équilibre concurrentiel avec altruïté donne un premier sens à ce nouvel idéal.

Dans ce modèle, le capital n'est plus un paramètre de la productivité individuelle, confondu avec cette dernière, mais devient une ressource sociale dont il revient à la collectivité des commoneurs de corriger les éventuelles externalités éthiques. La règle inspirée de celle du quasi contrat au cœur du solidarisme de Léon Bourgeois invite chacun à calculer ses obligations d'altruïté de telle sorte que chacun puisse bénéficier d'un même accès aux ressources initiales de l'économie.

En reprenant le modèle néolibéral développé dans l'annexe 2, l'externalité éthique concerne le bien supérieur. Pour ce bien, l'individu 2 a bénéficié d'un avantage relatif lié à son capital social dans le même temps où l'individu 1 inférieur a été pénalisé par une externalité négative du fait de son capital social plus faible. Il convient donc que les individus s'accordent dans un quasi contrat de telle sorte que leurs obligations rétablissent le même accès aux ressources initiales. La règle du quasi contrat ajoute dans la contrainte de chaque individu une obligation d'altruïté : celle-ci est positive en cas d'externalité positive, elle est négative en cas d'externalité négative. La nouvelle contrainte s'écrit pour chaque individu  $i$  :

$$s. c. p_1 x_1^i + p_2 x_2^i = p_1 (\omega_1^i - OA_1^i) + p_2 (\omega_2^i - OA_2^i)$$

Reconnaissant d'un commun accord l'absence d'externalité éthique pour le bien inférieur 2, les individus conviennent pour ce bien d'une obligation d'altruïté nulle :  $OA_2^1 = OA_2^2 = 0$ . A l'inverse, le bien supérieur 1 donne lieu à des transferts d'altruïté dont l'objectif est de satisfaire après coup un même accès aux ressources sociales. Le calcul des obligations d'altruïté amène dans ce cas aux valeurs suivantes :  $OA_1^1 = -3,375$  et  $OA_1^2 = 3,375$ . L'accord sur ce partage des ressources initiales en bien supérieur amène à l'allocation égalitaire comme allocation d'équilibre général concurrentiel.

L'idéal de la société de communs ne se traduit pas nécessairement par l'égalité. C'est le cas dans notre modèle puisque l'inégalité entre les individus est due à l'inégal accès aux ressources sociales et à lui seul.